

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MARS 2022

1) A - Budget primitif principal 2022 – Commune de Verneuil d’Avre et d’Iton

Mme GICQUIAUD

Comme chaque année, il convient de délibérer pour le vote du budget primitif principal 2022.

Budget Principal Commune

▪ Fonctionnement

Dépenses et recettes : 10 368 799,27€

▪ Investissement

Dépenses et recettes : 7 192 970,25€

Accord unanime du Conseil Municipal.

B- Budget primitif annexe 2022 – Le Clos du Forestier

Mme GICQUIAUD

Comme chaque année, il convient de délibérer pour le vote du budget primitif annexe 2022 – Le Clos du Forestier.

Budget Annexe « Le Clos du Forestier »

▪ Fonctionnement

Dépenses et recettes : 496 679,03€

▪ Investissement

Dépenses et recettes : 822 258,36€

Accord unanime du Conseil Municipal.

C - Subvention de fonctionnement 2022 - Centre Communal d’Action Sociale

Mme GICQUIAUD



Il est demandé l’accord du Conseil Municipal pour autoriser le versement de la subvention de fonctionnement 2022, d’un montant de 200 000 € au Centre Communal d’Action Sociale.

Accord unanime du Conseil Municipal.

2) Taux des taxes locales

Mme GICQUIAUD

Il vous est proposé de fixer le taux des taxes locales pour le budget 2022 (idem 2021) :

 Taxe foncière propriété bâtie	42.94 %
 Taxe foncière propriété non bâtie	45,18 %.

Accord unanime du Conseil Municipal.

3) Subventions aux associations 2022

M. REY

Il convient de déterminer le montant des subventions à attribuer aux associations pour l’année 2022 (voir document annexe).

Accord unanime du Conseil Municipal.

4) A - Frais de fonctionnement des écoles 2022

Mme LEPELTIER

Comme chaque année, il convient de fixer les frais de fonctionnement des écoles pour permettre leur facturation aux communes extérieures.

Les frais de fonctionnement évoluent comme suit :

Pour le CYCLE ÉLÉMENTAIRE de 666.85 € par enfant à 602.42 €

Année scolaire 2020/2021 : 423 enfants ; année scolaire 2021/2022 : 488 enfants

Pour le CYCLE MATERNELLE de 2 013.95 € par enfant à 1 712.35 €

Année scolaire 2020/2021 : 233 enfants ; année scolaire 2021/2022 : 207 enfants.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour entériner ces montants.

Accord unanime du Conseil Municipal.

B - Frais de fonctionnement 2022 Ogec St Nicolas

Mme LEPELTIER

Conformément à la législation en vigueur, il convient de fixer le forfait communal attribué aux écoles privées sous contrat d'association, dont fait partie l'Ogec St Nicolas.

Après une étude comparative sur le forfait attribué aux écoles publiques, il est proposé pour l'année 2021/2022 de passer :

- Pour le CYCLE ÉLÉMENTAIRE de 262.84 € à 602.42 € par enfant (2021/2022 = 59 enfants)
- Pour le CYCLE MATERNELLE de 850.73 € à 1 712.35 € par enfant (2021/2022 = 16 enfants).

Accord du Conseil Municipal moins 1 abstention.

5) Ressources humaines

Mme DEPRESLE

A - Protection sociale complémentaire – mise en concurrence pour la Prévoyance maintien de salaire et mutuelle santé

Le résultat de l'enquête réalisée en janvier 2022 sur l'état des lieux et les attentes des collectivités en matière de « mutuelle santé » et de « prévoyance maintien de salaire » a révélé un souhait des collectivités de mettre en place un dispositif dès 2023. A ce titre, le Centre de gestion lance une procédure de mise en concurrence. L'accord du Conseil Municipal est sollicité :

- Pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le centre de gestion de l'Eure va engager ;
- Pour prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin, le cas échéant, de prendre une décision de signer la convention de participation proposée par le Centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2023.

Accord unanime du Conseil Municipal.

B) Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Mme DEPRESLE

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est une obligation pour les collectivités territoriales, comprenant une mise à jour régulière.

Dans le cadre de sa mission d'assistance aux collectivités dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de gestion de l'Eure avait proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités dans la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et avait proposé une convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations pour la réalisation de ce document.

Aujourd'hui, l'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la signature de l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de gestion sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues au code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.

- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de gestion de l'Eure.
- Le Centre de gestion de l'Eure signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Accord unanime du Conseil Municipal.

C) Création de Poste

Mme DEPRESLE

Dans le but d'organiser et d'optimiser les activités des services accueil, état-civil, passeport, carte d'identité, élections, recensement de la population, il est proposé la création d'un poste dans le cadre d'emploi des Rédacteurs, à compter du 1^{er} juin 2022.

Accord unanime du Conseil Municipal.

6) Convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour soutenir la restauration du patrimoine privé

M. BENSALAH

Il est proposé la signature d'une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour soutenir la restauration du patrimoine privé. Ce partenariat vise à encourager les propriétaires privés à préserver l'architecture traditionnelle située sur le territoire de la commune et les aider par des mesures financières et fiscales.

Prévu à l'article L-143-2 du code du patrimoine, la Fondation du Patrimoine octroie un Label qui reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé, non protégé au titre des monuments historiques, et la qualité des travaux de restauration envisagés.

Pour ce faire, la commune doit s'engager à verser à la Fondation du Patrimoine, une contribution annuelle de 2 000 euros sur une durée de 3 ans, qui sera exclusivement affectée au financement de l'aide versée par la Fondation du Patrimoine lors de l'attribution de chaque label.

Le label est un outil pour aider à la restauration du patrimoine non protégé, avec une subvention de 2 % du montant des travaux TTC dans la limite de 25 000 euros de travaux et qui autorise, sous certaines conditions, la déduction de tout ou partie des travaux de restauration du revenu global imposable ou des revenus fonciers.

Le reliquat constaté en fin d'année sera reporté sur l'année suivante. Toutefois, au terme de la convention, si celle-ci n'était pas renouvelée, le reliquat non engagé ferait l'objet d'une restitution à la collectivité.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la signature de la convention correspondante.

Accord unanime du Conseil Municipal.

7) Subvention exceptionnelle en faveur de l'Ukraine

M. RIVEMALE

La situation dramatique en Ukraine interpelle chacun de nous. Devant ce drame humanitaire, il vous est proposé de voter une subvention exceptionnelle de 5 000 euros pour aider les milliers de personnes qui fuient la guerre.

Accord unanime du Conseil Municipal.

8) Une enquête publique relative à l'exploitation d'un site de recyclage de papiers usagés sur la commune d'Alizay (Eure)

M. BIEBER

M. le Préfet de l'Eure a prescrit une enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la société INOVA PULP & PAPER pour l'exploitation d'un site de recyclage de papiers usagés en pâte à papier désencrée sur la commune d'Alizay (Eure).

Le process fait appel à de l'épandage de carbonate de calcium issu des opérations de désencrage de vieux papiers. Le plan d'épandage impactera 165 communes de l'Eure et 191 de Seine-Maritime.

Notre commune est comprise dans le plan d'épandage et/ou située dans un rayon de 3km autour du périmètre projeté.

L'enquête publique se déroulera du 28 mars au 2 mai 2022. Le Conseil Municipal est invité à formuler un avis sur le sujet. Vous avez pu consulter le dossier via le site internet de la Préfecture de l'Eure à l'adresse suivante : <https://www.eure.gouv.fr/politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/SocieteInvovaPulp>

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur le sujet.

Avis défavorable par rapport aux risques de pollution (10 contre – 14 abstentions.)

9) Contrat de bail

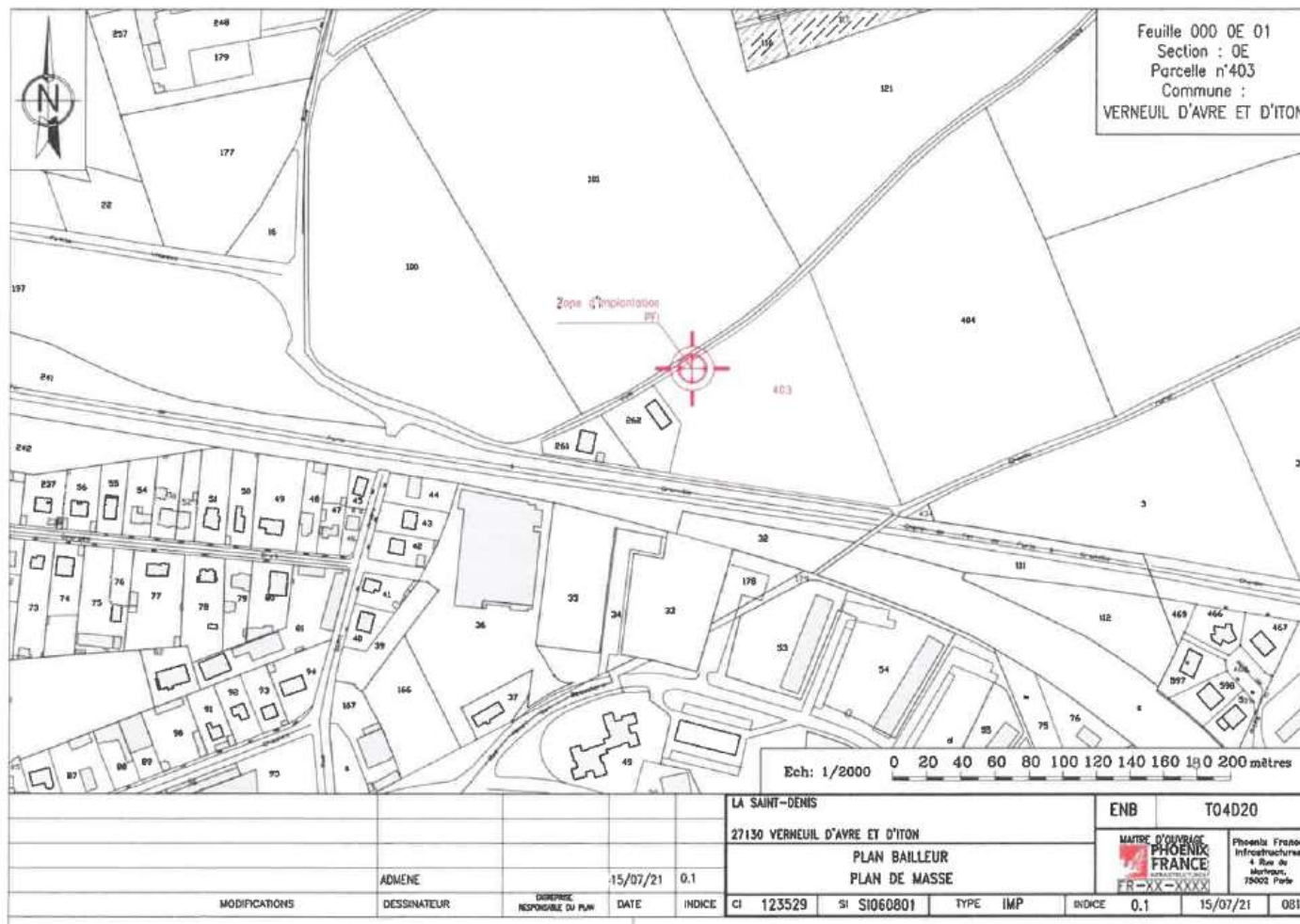
M. BENSALAH

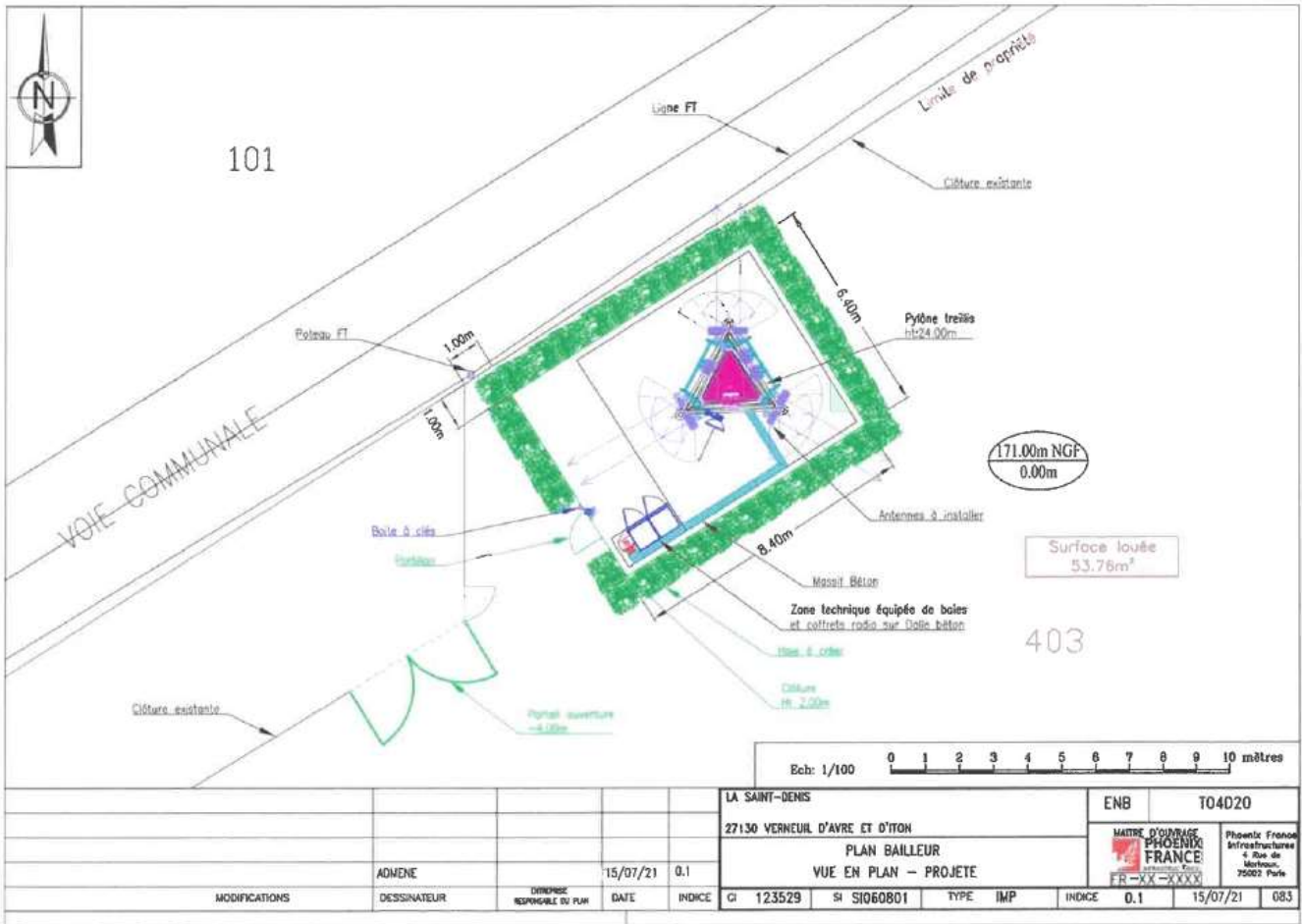
Il est proposé la signature d'un contrat de bail entre la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton et Phoenix France Infrastructures pour autoriser la location d'un emplacement sis « La St Denis » référencé section OE n° 403, d'une surface de 53,76 m2 afin d'y installer, exploiter et maintenir une station radioélectrique composée d'infrastructures et d'équipements techniques. A ce titre, le preneur accueillera Bouygues Telecom, en tant qu'opérateur leader sur le site, ainsi que d'autres opérateurs mobiles dans les conditions fixées par les pouvoirs publics.

En contrepartie, il est prévu une redevance annuelle d'un montant de 3 500 € nets, toutes charges éventuelles comprises. La redevance sera indexée de 2 % chaque année.

L'accord du Conseil municipal est sollicité pour autoriser la signature de la convention correspondante. (voir plans ci-après).

Accord du Conseil Municipal moins 2 oppositions et 1 abstention.

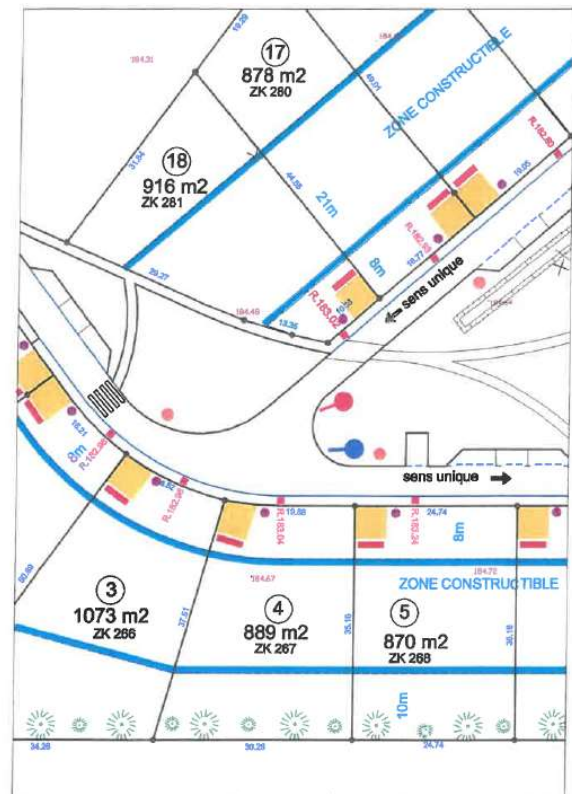




10) Cession parcelle de terrain « le Clos du Forestier »

M. LATHUILE

Monsieur Moulay AZIZ, domicilié à Verneuil d'Avre et d'Iton 725, rue du Moulin aux Malades - appartement B 05, nous a sollicités pour acquérir une parcelle de terrain constructible sise « Le Clos du Forestier » à Francheville 27160 Verneuil d'Avre et d'Iton. Il s'agit du lot n° 5, cadastré ZK n° 268, d'une surface de 870 m² (voir plan ci-dessous).



Commune de FRANCHEVILLE (27160)
Lotissement Communal "Le Clos du Forestier"

Permis d'aménager n° PA 027 265 10 F0001 du 18-12-2010

Lot n° 5 : 870 m²

Cadastre : section ZK n° 268



Par délibération en date du 17 juin 2019, le prix initial arrêté à 37 euros a été ramené à 22 euros le m2, soit pour le lot n° 5, un prix d'acquisition de 19 140 euros.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour :

 Autoriser la cession du lot n° 5,

 Autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes autres pièces complémentaires s'y rapportant.

Accord unanime du Conseil Municipal.

11) Demande de subvention pour travaux de restauration église de Francheville

M. JAVELLE

Dans le cadre du dispositif « Mon village, Mon amour », il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département pour nous aider à financer les travaux de restauration de l'église de Francheville : remise en état de la poutre de gloire et installation du tableau restauré dans le retable majeur.

Le montant total des travaux s'élève à 4 310 € HT soit 5 172 € TTC ; ils seront effectués par les Ateliers LEGRAND – 76162 DARNETAL CEDEX, entreprise agréée par l'administration des monuments historiques pour la restauration et la sauvegarde des objets d'art.

Le plan de financement se décompose comme suit :

DEPENSES :

	€ HT	€ TTC
Dépose de l'ensemble sculpté de la poutre de gloire devant le cadre du maître d'Autel	1 350	1 620.00
Pose du tableau restauré	860.00	1 032.00
Restauration du christ + 2 statues de la poutre de gloire	1 250.00	1 500.00
Pose de l'ensemble sculpté de la poutre de gloire	850.00	1 020.00
TOTAL	4 310.00	5 172.00


RECETTES :

DEPARTEMENT « Mon village, Mon Amour » 45 % du montant HT	1 939.50	
Autofinancement sur le HT	2 370.50	
Autofinancement sur le TTC		3 232.50
Montant total	4 310.00	5 172.00

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour :

 autoriser ces TRAVAUX,

 solliciter la subvention au vu du plan de financement établi,

 autoriser la signature de toutes les pièces administratives et comptables correspondantes.

Accord unanime du Conseil Municipal.

12) Avenant n° 1 travaux de réhabilitation énergétique de l'école de Vlainck – menuiseries extérieures

M. BENSALAH

A la demande de l'architecte, en accord avec le maître d'ouvrage, quelques modifications ont été effectuées : suppression de stores sur les issues de secours et ajout de 3 stores à la demande de l'exploitant ; pose de cylindres différents. Il convient d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 - menuiseries extérieures, entraînant une moins-value.

Montant total de l'avenant HT :	- 698.95€
Taxe sur la valeur ajoutée 20 %	- 139.79 €
MONTANT TOTAL DE L'AVENANT TTC	- 838.74 €

Nouveau montant du marché :

Montant de base du marché HT :	142 866.52 €
Montant avenant n°1 HT	- 698.95 €
Total HT	142 167.57 €
Taxe sur la valeur ajoutée 20 %	28 433.51
NOUVEAU MONTANT TOTAL DU MARCHÉ TTC.....	170 601.08 €

Accord unanime du Conseil Municipal.

13) Demande de subvention pour travaux supplémentaires de la sacristie de l'église de la Madeleine

M. BIEBER

Le plâtre de la voûte de la sacristie a été entièrement purgé mais cette opération a fait apparaître une voûte lambrissée en chêne qu'il convient de sécuriser, sans parler de la découverte de décors peints très intéressants sur l'angle sud-est du mur. Il convient d'autoriser le dépôt du dossier de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Département.

Le montant de ces travaux s'élève à 6 600 € HT soit 7 920 € TTC.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser ces travaux et solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Département au titre du dispositif « mon Village, Mon amour », au vu du plan de financement ci-après :

DEPENSES

	€ HT	€ TTC
Restauration de la voûte de la sacristie	6 600	7 920
Montant TOTAL	6 600	7 920

RECETTES

	€
DRAC 40 % sur le HT	2 640
DEPARTEMENT 20 % sur le HT	1 584
Autofinancement sur le HT	2 376
Autofinancement sur le TTC	3 696
Montant TOTAL TTC	7 920

NOUVEAU MONTANT TOTAL DU MARCHÉ TTC..... 170 601.08 €

Accord unanime du Conseil Municipal.

14) Marché de travaux pour l'aménagement de la desserte du lycée « Porte de Normandie » - choix de l'entreprise retenue M. GRUDÉ

Suite à la consultation lancée pour l'aménagement de la desserte du lycée « Porte de Normandie », 3 entreprises ont déposé leur offre :

- TOFFOLUTTI 14370 Moulton-Chichebouville
- COLAS IDFN 27100 Val-de-Reuil
- EUROVIA HAUTE-NORMANDIE 27220 St André de l'Eure.

L'estimation du marché est de 655 263.00 € HT soit 786 315.60 € TTC. Cette estimation a été établie sur les bases de travaux similaires réalisés au cours des deux dernières années.

Classement sur la solution de base (note sur 60) :

Seule l'offre de l'entreprise TOFFOLUTTI est située au-dessus du montant de l'estimation des travaux. Aucune offre variante n'a été proposée.

Classement sur la valeur technique (note sur 30) :

L'offre de EUROVIA HAUTE-NORMANDIE, d'une très grande valeur technique, est jugée très satisfaisante.

Classement sur la valeur environnementale (note sur 10) :

COLAS IDFN et EUROVIA HAUTE-NORMANDIE présentent des offres très satisfaisantes.

Après analyse des offres, Ingénierie27 nous propose le classement suivant :

Candidat	Prix TTC	Note sur 60	Note valeur technique sur 30	Note valeur environnementale sur 10	Note totale sur 100	Classement
TOFFOLUTTI	859 704,66	47,40	24.5	8	79.9	3
COLAS IDFN	782 155,32	52,10	28	9.5	89.6	2
EUROVIA HAUTE-NORMANDIE	679 124,08	60,00	29.75	9.75	99.5	1

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA HAUTE-NORMANDIE à partir de l'offre de base reçue pour un montant de 565 936.33 € HT, soit 679 124.08 € TTC.

En conséquence, au vu de ces nouveaux éléments, le plan de financement voté à l'unanimité le 14 février 2022 sur une 1^{ère} estimation peut aujourd'hui être réactualisé et détaillé dans le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	Pourcentage
PARKING (92,79 %)	543 131,44 €	Région (subvention)	266 025,16 €	45%
Maitrise d'œuvre	14 711,85 €	Places de stationnement	244 110,00 €	
Coordinateur SPS	965,02 €	(25 places de cars * 4 590 € + 78 places de véhicules * 1 370 €)	21 915,16 €	
Géolocalisation des réseaux	2 876,49 €	Parvis - 50 % des dépenses éligibles		
Recherche Amiante/HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) Travaux	955,74 € 523 622,34 €	Interco Normandie Sud Eure (fonds de concours - 49 % du reste à charge)	157 258,93 €	27%
PARVIS (7,21%)	43 830,32 €	Verneuil d'Avre et d'Iton	163 677,67 €	28%
Maitrise d'œuvre	1 143,15 €	(autofinancement - 51 % du reste à charge)		
Coordinateur SPS	74,98 €			
Géolocalisation des réseaux	223,51 €			
Recherche Amiante/HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) Travaux	74,26 € 42 314,42 €			
TOTAL GENERAL	586 961,76 €	TOTAL GENERAL	586 961,76 €	100%

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour valider ce plan de financement réactualisé, solliciter les subventions correspondantes et autoriser la signature de toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant, y compris la signature de la convention de fonds de concours avec l'Interco Normandie sud Eure (INSE).

Accord unanime du Conseil Municipal.

15) Dénomination rue

M. LATHUILE

Plusieurs lots du lotissement « Le Clos du Forestier » de Francheville ont déjà été vendus et nous avons d'autres options d'achat qui devraient aboutir.

Pour faciliter les démarches administratives des acquéreurs, il convient de dénommer la rue qui dessert ce lotissement. Pour ce faire, l'accord du Conseil Municipal est sollicité.

Il est proposé : Rue du Clos du Forestier.

Accord unanime du Conseil Municipal.

16) Demande de subvention complémentaire pour les systèmes de vidéoprotection

M. ANDRÉS

Une délibération en date du 6 décembre 2021 a été votée à l'unanimité pour solliciter l'aide de l'ETAT (DETR) pour l'acquisition de deux caméras. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

Or, nous avons réceptionné le 24 mars dernier un courrier du Président du Département qui propose de soutenir les communes qui investissent dans la mise en place d'un réseau de vidéoprotection des espaces publics communaux, et ce à hauteur de 20 % du montant HT.

Aujourd'hui, il convient de délibérer à nouveau pour solliciter ce complément d'aide financière auprès du Département, au vu du plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		
	€ HT	€ TTC
Caméra nomade V2	6 396.00	7 675.20
Caméra fixe City Park	4 500.00	5 400.00
Montant TOTAL	10 896.00	13 075.20

RECETTES	
ETAT - DETR 40 % sur le HT	4 358.40
DEPARTEMENT 20 % sur le HT	2 179.20
Autofinancement sur le HT	4 358.40
Autofinancement sur le TTC	6 537.60
Montant TOTAL TTC	13 075.20

Accord unanime du Conseil Municipal.